



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignants

Question écrite n° 2586

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la politique menée en matière de prise en charge pédagogique des enfants en cas d'absence des enseignants des écoles maternelles et primaires pour maladie de courte durée. Dans bon nombre de départements, les remplacements pour une courte durée de ces enseignants ne sont souvent pas assurés de manière satisfaisante par l'éducation nationale faute de moyens suffisants. Cette situation est préjudiciable à la continuité des enseignements et ne permet pas de répondre aux attentes des enfants et des familles. Il conviendrait qu'une réflexion sérieuse puisse être menée sur l'organisation de ces enseignements dans de telles situations et que des moyens suffisants y soient consacrés. Elle lui demande donc de bien vouloir lui préciser quel est le taux actuel de remplacement des enseignants malades en cas d'absence de moins de deux jours, de moins de cinq jours et de moins dix jours dans les enseignements pré-élémentaire et élémentaire et quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour améliorer une situation souvent mal vécue tant du côté des parents que du côté des enseignants.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2586

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 2007, page 5124

Question retirée le : 23 octobre 2007 (Retrait pour cause de question identique)